

# La direction générale de l'énergie et du climat



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

# CHACUN DOIT SE SENTIR CONCERNÉ



**A**u mois de décembre dernier, à Copenhague, les chefs d'État et de gouvernement se sont mis d'accord pour limiter la hausse des températures à 2 °C, conformément aux recommandations des scientifiques du GIEC. Pour y parvenir, l'Union européenne s'est engagée, sous l'impulsion du Président de la République, à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 20 % d'ici 2020. La France, qui est déjà l'un des seuls pays au monde à respecter le protocole de Kyoto, a souhaité montrer l'exemple, dans le cadre du Grenelle Environnement, en prévoyant de diviser par quatre ses émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2050.

**Depuis plus de deux ans, et avec la mobilisation de tous**, notre pays investit massivement dans un nouveau modèle de croissance - la croissance verte - fondé sur la sobriété en carbone et en énergie. La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) a ainsi directement participé à la mise en œuvre de mesures clefs du Grenelle Environnement : adoption à la quasi-unanimité de la loi Grenelle 1, création de l'éco-prêt à taux zéro avec, déjà, plus de 65 000 opérations de rénovation thermique engagées chez les particuliers, lancement de l'appel d'offre pour la construction d'au moins une centrale solaire par région d'ici 2011, division par deux en deux ans du délai de raccordement au réseau électrique dans le domaine de l'énergie solaire, création du bonus écologique sur les voitures, lancement du plan véhicules propres... Et les premiers résultats sont là ! En effet, d'après les projections communément admises, le Grenelle Environnement devrait permettre de réduire nos émissions de gaz à effets de serre de 22,8 % entre 1990 et 2020.

“ Depuis plus de deux ans et avec la mobilisation de tous, notre pays investit massivement dans un nouveau modèle de croissance. ”

**Au fil des mois, la DGEC s'est imposée comme le principal maître d'œuvre de la transition énergétique de notre pays.**

La France est le seul pays au monde à réunir, au sein d'une même direction, les problématiques liées à l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la qualité de l'air. Nous disposons ainsi, avec la DGEC, avec ses établissements publics, avec ses services déconcentrés, d'une équipe à la fois totalement transversale et extrêmement compétente dans un secteur clef de la bataille économique de demain. Depuis plus de deux ans, ses missions ont ainsi considérablement évolué pour dépasser la seule production d'énergie. Ce n'est, d'ailleurs, pas un hasard si nous avons récemment décidé de placer le nouveau bureau marché carbone directement sous sa responsabilité. La DGEC dispose désormais de tous les leviers pour devenir la première direction de l'énergie du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire d'une énergie à la fois sûre, locale et sobre en carbone.

**Jean-Louis Borloo**  
ministre d'État,  
ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat



# Une vraie responsabilité pour l'avenir



**N**ous vivons dans un monde aux ressources limitées. Les matières énergétiques se raréfient et les tensions récurrentes et croissantes sur les marchés mondiaux en témoignent. Cette tension sur la ressource justifie que nous sécurisons nos approvisionnements dans les meilleures conditions de prix, mais cette stratégie ne peut plus être le seul axe de notre politique énergétique. L'enjeu du changement climatique est devenu une priorité et nous impose, dès aujourd'hui et à l'échelle de la planète, de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.

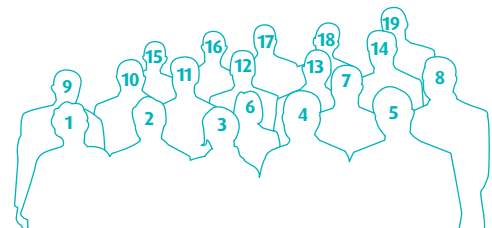
**C'est cette double exigence que la nouvelle direction générale de l'énergie et du climat, également attentive aux enjeux de qualité de l'air, doit prendre en compte.** Pour relever ce défi ambitieux, elle réunit de nombreuses compétences - techniques, économiques, financières ou juridiques - qui lui permettent d'agir efficacement :

- en traitant de production d'énergie, notamment à partir d'énergies renouvelables, mais aussi de l'ensemble des usages de l'énergie, dans l'industrie, le logement ou les véhicules ;
- en développant la large palette d'outils de politique publique nécessaires au traitement de ces sujets complexes et essentiels et en proposant des réponses adaptées, notamment en matière de normalisation, de réglementation, d'aides financières, de tarifs de rachat, de taxes, de quotas ou encore de bonus-malus écologique ;
- en proposant une vision d'avenir pour les différentes filières énergétiques.

**Finance carbone, prix des énergies, énergies renouvelables, sécurité énergétique, adaptation, qualité de l'air, énergie nucléaire, impacts du réchauffement climatique ou biocarburants...** Autant de sujets qui font le quotidien de notre direction et l'actualité de nos concitoyens. C'est notre responsabilité pour l'avenir. Un avenir proche ou lointain qui exige de redoubler d'efforts pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, anticiper la raréfaction des ressources, préparer les hommes et les territoires à la nécessaire adaptation au changement climatique.

“ La lutte contre le changement climatique est devenue une priorité. ”

**Pierre-Franck Chevet**  
directeur général  
de l'énergie et du climat



**L'équipe de direction de la DGECE**

1- Dominique Blanc 2- Pierre-Marie Abadie 3- Adeline Fabre  
4- Pierre-Franck Chevet 5- Pascal Dupuis 6- Florence Tordjman  
7- Daniel Kopaczewski 8- Emmanuel Boissac 9- Richard Lavergne  
10- Philippe Guillard 11- Thomas Branche 12- Mario Pain  
13- Romain Cailleton 14- Philippe Geiger 15- Philippe Lorec  
16- Max-André Delannoy 17- Bertrand Martin 18- Pierre Fontaine  
19- Daniel Delalande. **Et les absents :** Hélène Le Du, Joffrey Célestin-Urbain, Jean-Luc Delpuech, Jean-Louis Legrand, Jean-Philippe Schweitzer, Béatrice Julien De Lavergne



# AGISSONS CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Quelles sont les interactions entre politique énergétique et lutte contre le réchauffement climatique ? Quels sont les impacts concrets de l'association de ces deux sujets au sein d'une même structure ? Éléments de réponse avec Pierre-Marie Abadie, directeur de l'énergie, et Pascal Dupuis, chef du service climat et efficacité énergétique.



Pierre-Marie Abadie  
directeur de l'énergie  
de la DGEC

## + Comment prenez-vous en compte la lutte contre le réchauffement climatique dans vos domaines respectifs ?

**Pascal Dupuis (PD) :** La lutte contre le réchauffement climatique est un pilier central de l'activité du service et elle se nourrit des synergies avec les autres actions de la direction : développement des énergies décarbonées, économies d'énergie. Il est également important de bien gérer les antagonismes : le bois énergie est émetteur de particules ; limiter la dépense d'énergie d'un pneu, c'est jouer sur son adhérence et donc sur ses performances en termes de sécurité ; l'isolation des bâtiments ne peut se faire en sacrifiant le patrimoine architectural ou la qualité de

l'air intérieur, etc... Enfin, il ne faut pas oublier l'adaptation aux conséquences du changement climatique puisque nous le savons inéluctable.

**Pierre-Marie Abadie (PMA) :** La lutte contre le changement climatique passe par une transition énergétique, dans les modes de production et dans l'organisation des marchés et des infrastructures de réseaux. Le maître-mot est la diversification du mix énergétique (nucléaire, mais aussi recours à la biomasse, croissance du parc éolien, production de biocarburants). Pour les pouvoirs publics, cela suppose des dispositifs de soutien (tarifs d'obligation d'achat, défiscalisation) pour accompagner l'émergence des filières, des outils réglementaires pour assurer leur bonne intégration environnementale et une politique de recherche ambitieuse.

## énergieclimat le saviez-vous ?

Des chiffres clés, des informations insolites, des points de repères, pour mieux comprendre les enjeux liés aux politiques de l'énergie et du climat.

### 50 %

c'est le taux de dépendance de la France aux combustibles fossiles (moyenne européenne 80 %) grâce à l'énergie nucléaire, aux énergies renouvelables (hydraulique, bois, solaire...), et à un parc automobile relativement sobre.

> La diversification du bouquet énergétique est un axe majeur de la politique énergétique française et aussi l'une des réponses aux enjeux de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité et de lutte contre le changement climatique.



Dans cette optique de diversification, le Grenelle Environnement a fixé un objectif ambitieux de 23 % minimum d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique d'ici 2020.

### 9 mois

d'espérance de vie en moins et 30 000 décès prématurés par an en France, c'est la facture de la pollution atmosphérique (particules, ozone, oxydes d'azote, oxydes de soufre) aujourd'hui en France.

> Le plan particules va donner les moyens de combattre ce fléau en mobilisant tous les secteurs responsables des émissions (domestique, industriel, transports et agriculture), avec une ambition : réduire de 30 % les particules fines dans l'air d'ici 2015.

## + Comment prenez-vous en compte dans vos domaines les nécessités de la sécurité énergétique ?

**PMA :** La sécurité énergétique est un des trois piliers de notre politique énergétique, avec la compétitivité et la lutte contre le changement climatique. La sécurité repose pour une grande part sur le bon fonctionnement des marchés, l'investissement en production et en infrastructures de transport et de distribution et exige aussi une visibilité de moyen et long termes : c'est l'objectif des travaux de prospective que sont les programmations pluriannuelles des investissements en électricité, gaz et chaleur renouvelable (PPI), publiés en juin 2009 pour les 10 prochaines années.

**PD :** L'efficacité énergétique apporte une contribution essentielle à la sécurité énergétique. Dans les PPI, le scénario de mise en œuvre du Grenelle conduit à une consommation d'énergie finale de 140 Mtep par an en 2020 contre 200 Mtep pour un scénario sans le Grenelle. Les 60 Mtep d'économies d'énergie représentent la première des sources d'énergie à cet horizon. Il faut aussi orienter progressivement le mix vers les énergies renouvelables qui seront toujours disponibles.

## + Que pensez-vous du rôle des instruments économiques dans votre champ d'activité ?

**PMA :** Toute politique énergétique, en économie de marché, repose sur un équilibre entre concurrence et intervention publique, tant réglementaire qu'économique. En période d'ouverture progressive des marchés, cela suppose, pour les pouvoirs publics, de solliciter au maxi-

mum les capacités d'innovation du marché et de trouver une synthèse entre l'intérêt du consommateur, qui recherche le prix le plus bas, la sécurité d'approvisionnement, qui suppose des investissements, et la maîtrise de la demande, qui passe par des signaux de prix adaptés.

**PD :** Notre politique ne doit s'interdire aucun type d'outil. Nous sommes notamment de grands pratiquants de la réglementation (performance énergétique, rejets...) mais nous utilisons aussi les outils économiques. La France s'est ainsi dotée d'un système de certificats d'économies d'énergie échangeables sur le marché français. Ces instruments sont les plus efficaces dans de nombreuses situations, ils n'en restent pas moins des instruments au service d'une politique qui doit savoir adresser les bons signaux (évolution programmée des taux ou des quotas, régulation des marchés...) pour qu'ils puissent délivrer toute leur efficacité.

## + Qu'il s'agisse de sécurité d'approvisionnement ou de développement des ENR, on est confronté dans les deux cas à des problèmes d'acceptabilité sociale...

**PD :** Les problèmes d'acceptabilité sont souvent liés au déficit d'information effectif ou ressenti. Les exercices PPI sont à ce titre exemplaires : mise en perspective de nos objectifs à l'horizon de 15/20 ans et des chemins que nous souhaitons emprunter pour les atteindre, en y associant les cinq collègues du processus Grenelle.

**PMA :** Les PPI sont effectivement un bon exemple de ce que peuvent produire pédagogie, transparence et concertation en matière d'acceptabilité collective. Pour aller plus loin, l'ancrage territorial des projets est une nécessité, qu'il s'agisse de concilier les conflits d'usage comme dans la biomasse ou l'éolien ou de construire un projet de territoire, comme nous essayons de le faire autour des projets de stockage de déchets nucléaires. Les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie sont l'opportunité, pour les acteurs locaux, de mieux hiérarchiser les priorités et de concilier les intérêts contradictoires.

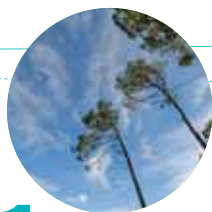


Pascal Dupuis  
chef du service climat  
et efficacité énergétique  
de la DGEC

# 230 000

km de conduites, pour la plupart enterrées, acheminent le pétrole et le gaz utiles au quotidien.

> La gestion des réseaux de distribution d'énergie est un axe majeur de la sécurité d'approvisionnement.



# 31 millions

de tonnes de CO<sub>2</sub> évitées dans l'atmosphère par la production d'électricité d'origine nucléaire.

> 80 % de la production d'électricité en France est d'origine nucléaire. L'énergie nucléaire participe à garantir l'indépendance énergétique de notre pays, à un coût économiquement compétitif, et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

# +27 %

C'est la part de marché que devraient représenter les véhicules décarbonés à l'horizon 2025, alors que la plupart des véhicules sont équipés aujourd'hui de moteurs thermiques.

> Le plan national pour le développement des véhicules décarbonés de 2009 accompagne cette mutation, en confirmant le bonus de 5 000 euros pour l'achat de véhicules électriques jusqu'en 2012, en soutenant le développement d'une filière batterie, les projets de démonstration et d'expérimentation, en développant l'achat de véhicules électriques par les administrations et entreprises publiques.

# -23 %

d'émissions de gaz à effet de serre en France à l'horizon 2020 (par rapport à 1990). La France se positionne dans le peloton de tête des pays industrialisés.

> Cette réduction est possible grâce aux programmes opérationnels du Grenelle Environnement, au plan de développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale, aux objectifs ambitieux fixés au secteur des bâtiments, aux mesures pour accroître l'efficacité énergétique, au soutien au transfert modal dans le domaine des transports, au bonus-malus pour les véhicules, mais aussi par la participation au système européen d'échanges de quotas de GES pour certains secteurs de l'énergie et de l'industrie.

# LA DIRECTION DE L'ÉNERGIE



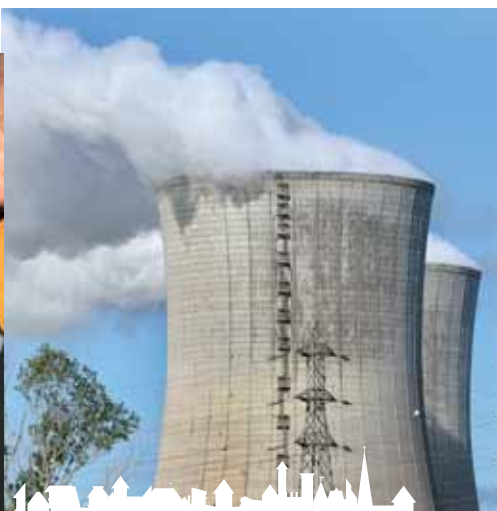
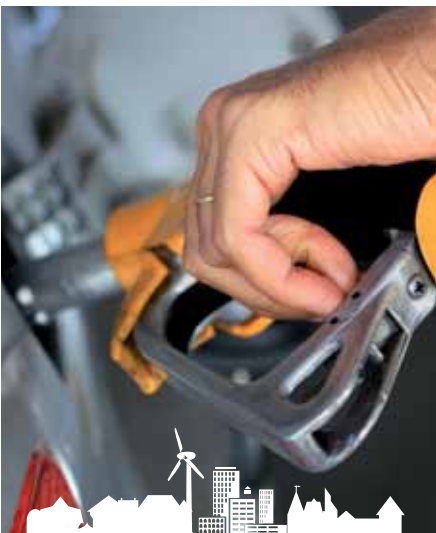
## Sous-direction des marchés de l'énergie et des affaires sociales

La sous-direction s'occupe principalement du fonctionnement aval des marchés de l'énergie. Elle a pour mission de :

- + suivre l'organisation et le fonctionnement des marchés de l'énergie (électricité, gaz, produits pétroliers) ;
- + élaborer et mettre en œuvre les textes concernant la fourniture d'énergie, les tarifs (réglementés, sociaux...) et la fiscalité ;
- + représenter le ministère au sein des différents organes sociaux d'EDF et de GDF-SUEZ ;
- + enfin, elle s'occupe également du statut particulier des agents des industries électriques et gazières, de la politique de reconversion des bassins miniers et des questions sociales et économiques posées par la fin de l'exploitation des mines.

→ **La direction de l'énergie élabore et met en œuvre la politique destinée à assurer la sécurité et la compétitivité de l'approvisionnement de la France en énergie.** Elle assure le bon fonctionnement des marchés de l'énergie (électricité, gaz, pétrole) dans des conditions économiquement compétitives et respectueuses de l'environnement. Elle a aussi la responsabilité de la politique française en matière d'énergie nucléaire. Dans ces domaines d'action, elle intègre les enjeux du changement climatique et veille au développement de technologies propres. La direction met en place les décisions du Gouvernement relatives aux énergies renouvelables. Elle élabore la programmation pluriannuelle des investissements dans le domaine de l'électricité et le plan indicatif pluriannuel pour le gaz.





## Sous-direction de la sécurité d'approvisionnement et des nouveaux produits énergétiques

Malgré une dépendance énergétique plus faible que nos voisins (consommation d'énergie en 2008 : pétrole : 32,5 % ; gaz : 14,9 % et charbon : 4,4 %), la France est l'un des principaux importateurs de pétrole dans le monde (près de 2 millions de barils entrent en France chaque jour). Dans ce contexte, la sous-direction assure la sécurité d'approvisionnement de la France en pétrole et en gaz grâce à :

- + l'encadrement de la recherche et de l'exploitation des gisements du sous-sol français, à terre comme en mer, afin de garantir une exploitation rationnelle et professionnelle des ressources nationales d'hydrocarbures ;
- + la mise place de partenariats de long terme

avec les pays producteurs et le suivi des marchés internationaux ;

- + la constitution de stocks stratégiques de pétrole et de réserves de gaz, en surface ou dans des formations géologiques adaptées ;
- + la définition d'une politique adaptée d'investissement en infrastructures de transport des hydrocarbures et de tarifs d'usage, à la fois compétitifs pour le consommateur et incitatifs pour l'investisseur ;
- + la mise en place d'une transition énergétique durable, en favorisant l'utilisation des biocarburants, en vérifiant la qualité des carburants distribués ou en développant les technologies de captage, de stockage et d'utilisation géologique du CO<sub>2</sub>.

## Sous-direction des systèmes électriques et des énergies renouvelables

L'organisation des systèmes électriques connaît des évolutions importantes tant en terme de production avec le développement des énergies renouvelables qu'en terme de nouveaux usages avec notamment l'arrivée prévue des véhicules électriques et leurs conséquences sur l'utilisation et le dimensionnement des réseaux.

- + La sous-direction décline les objectifs de politique énergétique dans le domaine de la production électrique avec la programmation pluriannuelle des investissements et définit la stratégie française en matière de développement des énergies renouvelables : filière éolienne (terre, mer), électricité solaire (photovoltaïque), hydraulique, géothermie, biomasse...
- + Elle contribue par ailleurs à l'adaptation des réseaux de transport et de distribution : intégration des nouveaux moyens de production, sécurisation des réseaux, développement de réseaux intelligents, intégration des marchés européens.

## Sous-direction de l'industrie nucléaire

L'énergie nucléaire est la colonne vertébrale du système électrique français. L'objectif de la politique française dans ce domaine est de permettre le développement du nucléaire, en France et à l'étranger, dans une optique de sécurité énergétique, de lutte contre le changement climatique et de compétitivité énergétique.

- + La sous-direction prépare et met en œuvre les décisions du Gouvernement relatives au secteur du nucléaire civil par la tutelle des acteurs français du nucléaire, la politique de recherche dans le domaine nucléaire (réacteurs du futur) et la politique de gestion des matières et déchets radioactifs (y compris la sécurisation du financement du démantèlement des installations nucléaires et de la gestion des déchets).
- + Le volet international est l'autre pilier de la sous-direction, à travers la mise en œuvre de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner tous les pays qui veulent développer le nucléaire civil. Ce développement doit être un développement responsable au regard des "4S" : sécurité, sûreté, non-prolifération (safeguards) et la durabilité (sustainability) avec, en particulier, la prise en compte de l'environnement et de la gestion des matières et déchets radioactifs.

# LE SERVICE CLIMAT ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

→ **Le service climat et efficacité énergétique élabore et met en œuvre la politique relative à la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.** Il propose, pour l'ensemble des usages de l'énergie, les mesures favorisant la maîtrise de la demande et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le service élabore également la programmation pluriannuelle des investissements dans le domaine de la chaleur. Il conçoit les réglementations techniques relatives aux véhicules, en ce qui concerne la pollution atmosphérique et la lutte contre l'effet de serre, et dans les domaines de la sécurité routière (en collaboration avec la délégation à la sécurité et à la circulation routières).



## Sous-direction du climat et de la qualité de l'air

✚ La politique sur le climat revêt deux aspects :

- l'atténuation : c'est-à-dire maîtriser et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter le changement climatique. À cette fin, la DGEC a en charge l'élaboration et l'actualisation du plan climat de la France. Les grandes orientations du plan sont les suivantes : favoriser des logements économes

en énergie, réduire la consommation d'énergie et décarboner la production, réorienter la stratégie de transports vers le multimodal, réduire les émissions dans l'agriculture. Ces orientations s'appuient sur des mesures concrètes comme : le crédit d'impôts développement durable, l'éco-prêt à taux zéro, le bonus-malus écologique, le fonds chaleur renouvelable, l'éco-conception des produits, les étiquettes énergie, les certificats d'économies d'énergie...

- l'adaptation : c'est-à-dire se préparer aux conséquences du changement climatique qui est déjà en cours. Au sein de la DGEC, l'Observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC) travaille sur tous les aspects de l'adaptation (mesures, coûts, action locale, etc.).

✚ En matière de qualité de l'air, la DGEC définit les réglementations relatives aux polluants atmosphériques et met en œuvre la surveillance de la qualité de l'air. Il est important que cette politique soit prise en charge par la même structure que le climat afin de profiter des synergies et de mieux gérer les antagonismes inhérents à ces deux thématiques. Par ailleurs, elle prépare les mesures concernant le système d'échange de quotas d'émissions de GES pour les entreprises. En appui de la politique climatique, la DGEC a également développé une compétence en matière de marchés du carbone, qui sont en plein développement.





### **l'Observatoire national des effets du réchauffement climatique**

Créé par la loi du 19 février 2001, l'ONERC matérialise la volonté du Parlement et du Gouvernement de prendre en compte les questions liées aux effets du changement climatique. Ses missions :

- collecter et diffuser les informations, études et recherches sur les risques liés au réchauffement climatique ;
- formuler des recommandations sur les mesures de prévention et d'adaptation à envisager pour limiter les risques liés au changement climatique.

**Conformément aux recommandations du Grenelle Environnement, un plan national d'adaptation est en préparation pour 2011.**



## **Sous-direction de la sécurité et des émissions des véhicules**



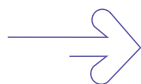
Les actions de la sous-direction sont construites autour de deux enjeux majeurs : l'amélioration constante de la sécurité des véhicules routiers et le développement de véhicules routiers toujours plus sobres et moins polluants.

Pour répondre à ces deux enjeux, la sous-direction œuvre à plusieurs niveaux :

- ✚ aux niveaux européen et international pour promouvoir l'adoption de directives et de règlements répondant à ces enjeux, en ayant le souci constant d'une démarche de développement durable ;
- ✚ au niveau national : en participant activement à l'ensemble des démarches initiées en la matière, notamment dans le cadre des mesures adoptées suite au Grenelle Environnement ; en veillant à la bonne application des mesures législatives et réglementaires en vigueur relevant de son champ de compétences ; en participant activement à l'animation du réseau des DREAL.

La sous-direction assure également l'encadrement des opérateurs du contrôle technique périodique des véhicules. Elle suit, en liaison avec les grands constructeurs français, les recherches sur les véhicules du futur et, en dehors de ses missions régaliennes, elle élabore et met en œuvre les outils de politiques publiques incitatifs (bonus-malus écologique, étiquettes énergie-CO<sub>2</sub> des véhicules, etc.).

# LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



**Il gère les moyens humains, logistiques et financiers** de la direction générale, en liaison avec les services du secrétariat général du ministère.

- ✚ Il assure une fonction de synthèse en coordonnant le suivi de sujets transverses à la direction générale et notamment le suivi normatif, la réponse aux questions parlementaires, aux corps de contrôle et aux enquêtes diverses...
- ✚ Il anime également le réseau déconcentré des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), notamment à l'occasion des dialogues de gestion, en collaboration avec les bureaux sectoriels de la DGEC.

## Plus d'infos sur :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
**espace Énergie/Climat**

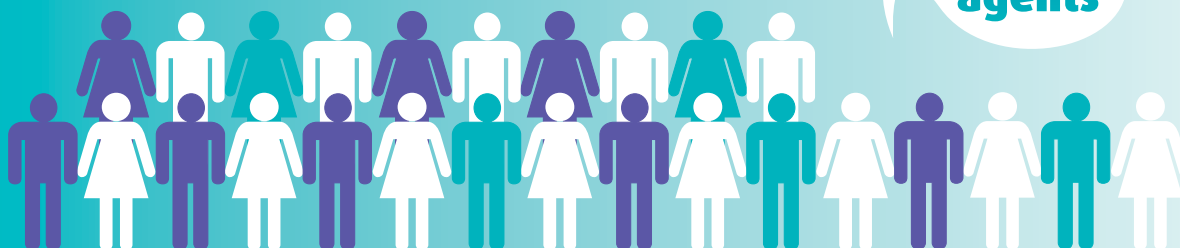
La cellule communication de la direction générale travaille en collaboration avec la direction de la communication du ministère pour définir et mettre en œuvre les actions de communication externe et interne.

✚ Enfin, il coordonne les négociations communautaires dans le domaine de l'énergie, les relations bilatérales de la direction générale et la représentation de la France au sein des organisations internationales.

## chiffres clés RH

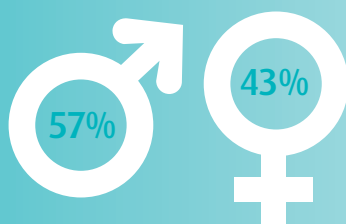
Effectif total (hors vacataires) - décembre 2009

**204**  
agents

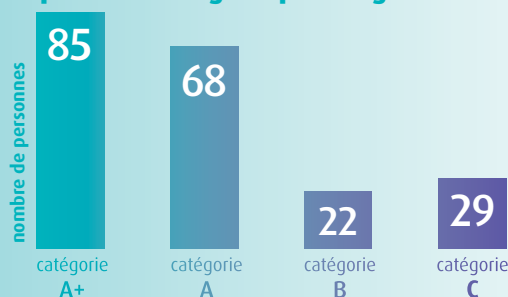


Moyenne  
d'âge  
**41**  
ans

Répartition  
hommes/femmes



Répartition des agents par catégorie



# LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

→ **La DGEC s'appuie sur les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour mettre en œuvre la politique française du climat, de l'air, de l'énergie et des matières premières énergétiques sur le territoire et coordonner localement l'action des partenaires associés.**

Leurs champs d'intervention sont multiples : élaboration des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, renouvellement des concessions hydroélectriques, suivi des stockages souterrains, instruction des zones de développement de l'éolien, géothermie, pilotage des associations de surveillance de l'air, instruction des plans d'approvisionnement des projets répondant aux appels d'offres ou appels

à projets biomasse, surveillance des opérateurs du contrôle technique des véhicules légers et des véhicules lourds...

Elles sont, à ce titre, en contact régulier avec les services de la DGEC qui leur apportent, le cas échéant, l'expertise réglementaire souhaitée.



## LES OPÉRATEURS

→ **Les établissements publics**

**Pour le compte du ministère, la DGEC exerce une tutelle sur plusieurs établissements publics.** Ce pilotage s'effectue au moyen de contrats d'objectifs pluriannuels qui font l'objet d'une évaluation annuelle.

- + L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour les politiques en matière d'énergie, de climat et de qualité de l'air
- + L'Institut français du pétrole (IFP)
- + L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)
- + Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA)
- + Le Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique (CITEPA)
- + L'Agence nationale pour la garantie des droits de mineurs (ANGDM)
- + La caisse de sécurité sociale du secteur des industries électriques et gazières et des mines (CANSSM)
- + L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)



→ **Les entreprises**

- + AREVA
- + Électricité de France (EDF) et ses filiales régulées ERDF et RTE
- + GDF - SUEZ et ses filiales régulées GRT gaz et GRDF



# LES PROJETS À MOYEN ET LONG TERMES

## Énergies renouvelables

Le plan national de développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale vise à atteindre les objectifs fixés par le Grenelle Environnement : il prévoit de porter à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020. Cette augmentation de la production d'énergie renouvelable correspondra à 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) par an. Le plan comprend 50 mesures opérationnelles, qui concernent l'ensemble des filières : bioénergies, éolien, géothermie, hydroélectricité, solaire, énergies de la mer...

## Investissements et prospective énergétiques



Les programmations pluriannuelles des investissements (PPI) de production électrique et de chaleur et le plan indicatif pluriannuel des investissements (PIP) dans le domaine du gaz ont été mis à jour au premier semestre 2009. Ils ont pour but d'orienter les décisions des agents économiques, en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique française, que sont la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité économique, la protection de l'environnement et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Les PPI et PIP constituent la feuille de route de la France en terme de développement des infrastructures énergétiques à l'horizon 2020.

## Efficacité énergétique

L'augmentation de l'efficacité énergétique permet de réduire les consommations d'énergie - à service rendu égal - et entraîne par conséquent la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>. Par exemple, pour



les appareils électroménagers, l'étiquette énergie permet au consommateur de comparer les performances énergétiques des appareils proposés à la vente et de choisir celui qui, à l'usage, lui permettra de faire des économies d'énergie. L'objectif du Grenelle Environnement est de généraliser l'étiquetage énergétique des produits.

Dans le domaine du logement, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, le diagnostic de performance énergétique doit être fourni lors de la vente d'un bien immobilier et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, ce même diagnostic est aussi exigé pour tout nouveau contrat de location et pour tout bâtiment neuf dont le permis de construire a été déposé après cette date.



## Déchets nucléaires

Le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) dresse le bilan des modes de gestion existants des matières et des déchets radioactifs, recense les besoins prévisibles d'installations d'entreposage ou de stockage et précise les capacités nécessaires pour ces installations. Il organise la mise en œuvre des recherches et études sur la gestion des matières et des déchets radioactifs, en fixant des échéances pour la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion.

## Bonus-malus pour les véhicules

Pour les voitures, l'objectif est d'orienter prioritairement les consommateurs vers les voitures les moins émettrices, le niveau de rejet étant exprimé en grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru. L'État a mis en place un système de bonus-malus pour inciter à l'achat de voitures « propres » : un bonus à l'achat pour les véhicules neufs les moins émetteurs, un malus pour les véhicules les plus polluants.



## Certificats d'économies d'énergie

Le dispositif de certificats d'économies d'énergie vise à encourager l'investissement dans le domaine des économies d'énergie ; il sera renforcé par les mesures du Grenelle Environnement. Par ce mécanisme, les pouvoirs publics imposent aux fournisseurs d'énergie l'obligation d'inciter leurs clients consommateurs finaux à réaliser des opérations d'économies d'énergie en vue d'atteindre un objectif national. Les fournisseurs d'énergie s'acquittent de leur obligation en obtenant des certificats d'économie d'énergie (CEE) correspondant aux travaux réalisés par leurs clients et délivrés par les pouvoirs publics. Les actions d'économies d'énergie ainsi suscitées de 2007 à 2009 permettront d'économiser près de 65 milliards de kilowatts-heures, soit l'équivalent de 2 mois et demi de la consommation d'énergie des logements en France.

## La surveillance de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air extérieur est réalisée sur tout le territoire national par 33 associations de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) agréées par le ministre chargé de l'environnement. Parmi les missions de ces structures on retrouve notamment la mise en œuvre de la surveillance (mesure, prévision) et l'information



du public sur la qualité de l'air. Les AASQA constituent des lieux d'observation, de concertation et d'information et contribuent à la connaissance des mécanismes locaux de pollution atmosphérique. La composition multi-partite de ces structures contribue à la richesse et à l'objectivité des informations diffusées.

### ZOOM

#### Paquet énergie-climat européen

Alors que se tenait la 14<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur le changement climatique à Poznań en décembre 2008, le Conseil européen a adopté à l'unanimité le paquet énergie-climat, sous l'impulsion de la Présidence française de l'Union européenne.

Le paquet énergie-climat est un plan d'action opérationnel visant à traduire, de manière concrète et contrôlable, les engagements pris par l'Union européenne : diminuer d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 (par rapport au niveau de 1990), grâce notamment à la mise en place progressive d'un mécanisme d'enchère des quotas d'émissions visant à réduire de 21 % les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie (de 2005 à 2020) ; améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et atteindre une proportion de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 dans la consommation d'énergie. Le paquet porte sur l'ensemble des secteurs : bâtiment, industrie, transport, énergie, produits de consommation. Il autorise le développement des technologies de captage et de stockage géologique du CO<sub>2</sub>. Les 27 États membres de l'Union européenne se sont accordés sur un plan d'actions commun, tenant compte des particularités de chacun, malgré des situations énergétiques, industrielles, économiques et sociales très hétérogènes.

## Les collectivités territoriales au cœur des politiques énergie et climat

Les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) sont introduits par le projet de loi Grenelle 2. Les SRCAE permettront de mettre en place une approche globale et intégrée au niveau territorial. Ils serviront de cadre à l'ensemble des actions entreprises par les collectivités territoriales en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation, de développement des sources locales et renouvelables d'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air.



### ZOOM

#### La sécurité d'approvisionnement

Dans un monde incertain (crise gazière russo-ukrainienne en janvier 2009...), encore largement dominé par les énergies fossiles, la sécurité énergétique est un enjeu important.

Dans le secteur du gaz, par exemple, un effort est porté sur le dialogue avec les pays producteurs et avec les pays de transit sur le développement d'une véritable solidarité gazière européenne ainsi que sur la diversification des sources et des voies d'approvisionnement (hormis la Norvège, aucun pays ne représente plus de 20 % de nos approvisionnements). Aussi, des mesures sont mises en place pour sécuriser et renforcer le réseau principal de transport par gazoducs, notamment aux interconnexions frontalières, et développer les terminaux méthaniens.

## Marchés du carbone

Deux mesures de nature économique sont mises en œuvre pour permettre de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> :

- entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le système d'échanges de quotas de l'Union européenne vise à limiter les émissions de CO<sub>2</sub> des secteurs industriels les plus polluants (papier, verre, ciment, secteur électrique, raffineries). Chaque État membre autorise pour chacune des



installations concernées sur son territoire, un volume limité d'émissions pour une période donnée : des « quotas ». Dans le cadre des mesures du Grenelle Environnement, l'État français soutient la fin des allocations gratuites et la mise aux enchères des quotas telles que prévues par le paquet énergie climat ;

- en vigueur également, pour les secteurs ne relevant pas du système d'échange de quotas, le dispositif des projets domestiques qui permet de déclencher des investissements en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en rétribuant le porteur de projet grâce à des crédits Kyoto (unités de réduction d'émissions) en fonction des réductions observées. Par ailleurs, la France encourage la Commission européenne à réviser la directive taxation de l'énergie en instaurant une contribution carbone européenne. Sur ces sujets novateurs, la DGEC s'est dotée de nouveaux outils de pilotage qui lui permettent de jouer un rôle de premier plan, à la fois en tant qu'autorité organisatrice des marchés du carbone et en tant que dépositaire des actifs carbone de l'État et garante de leur bonne utilisation.

## Vers une nouvelle organisation des marchés de l'électricité

Une nouvelle organisation des marchés de l'électricité devrait permettre, tout en inscrivant pleinement le marché français de l'électricité dans le cadre européen, de préserver, pour le consommateur d'électricité en France, le bénéfice du parc électronucléaire et d'inciter aux nouveaux investissements dans les capacités de production. La réforme envisagée par le Gouvernement devrait s'articuler autour de trois objectifs :

- préserver les tarifs réglementés de vente pour les ménages et les petites entreprises ;

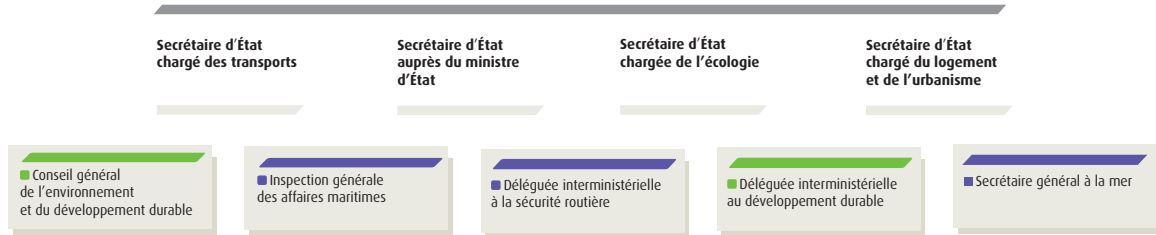


- assurer le financement du parc de production électrique existant et favoriser les nouveaux investissements conformément à la PPI ;
- favoriser la concurrence par un dispositif de régulation qui permettra à tous les fournisseurs d'électricité en France de s'approvisionner auprès d'EDF, aux conditions économiques du parc nucléaire en service. La dynamique de la concurrence fera émerger des offres innovantes, en particulier en terme de maîtrise de la demande en électricité, et permettra la disparition des tarifs réglementés de vente pour les grands clients en 2015.

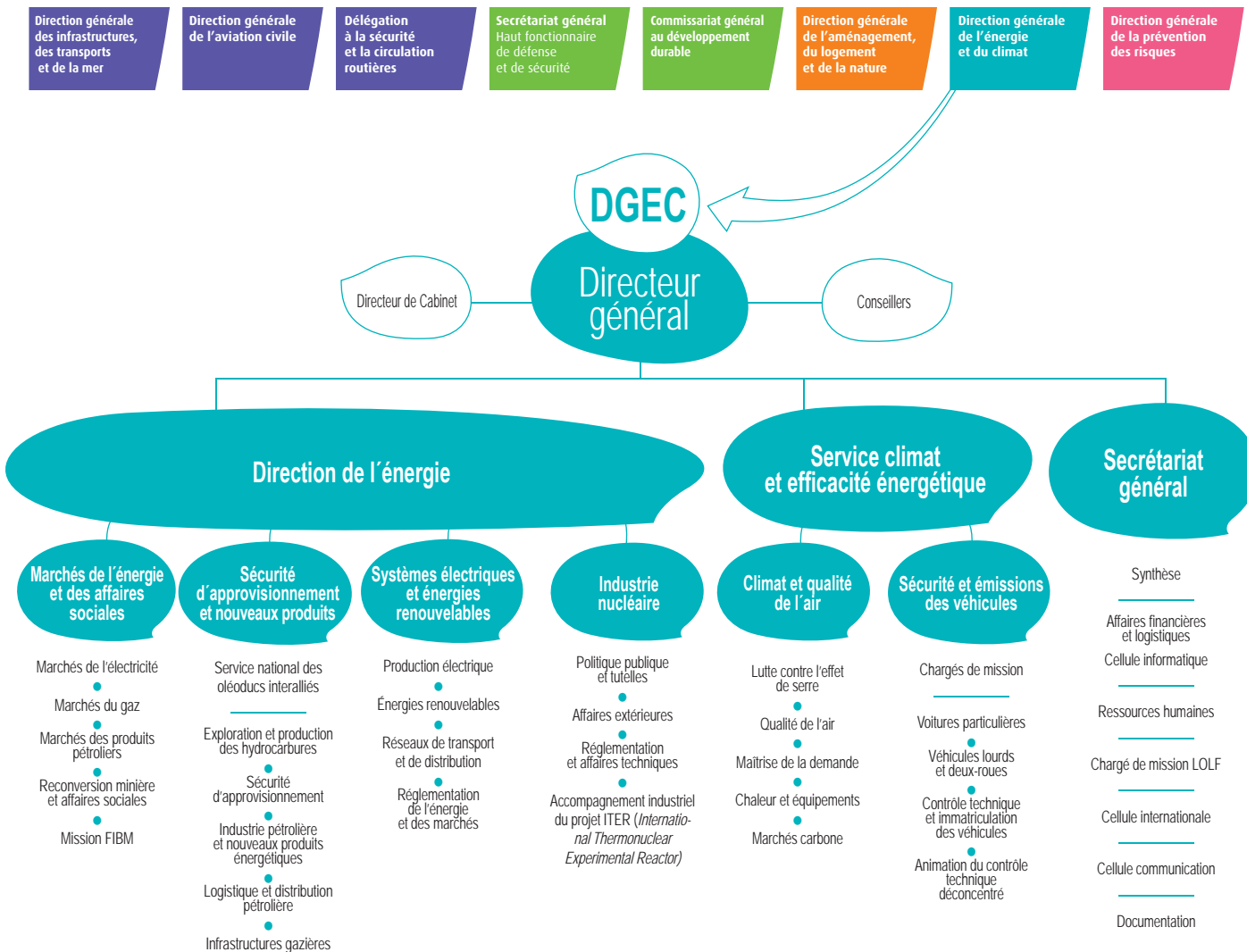


# ORGANIGRAMME

## Ministre d'État



## Administration centrale



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de la Mer  
en charge des Technologies vertes  
et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'énergie et du climat  
Arche Nord  
92055 La Défense Cedex  
Tél. : 01 40 81 21 22

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir